



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitilavana • Tanindrazana • Fandrosoana

Autorité de Régulation des Technologies de Communication

DIRECTION GENERALE

Antananarivo, le 04 AVR. 2019

N°2019/ 160 - ARTEC/DG

COMMUNIQUE

L'ARTEC informe le public que l'Arrêté n°896/2019 du 15 janvier 2019 portant nomination de la Personne Responsable des Marchés Publics auprès de l'Autorité de Régulation des Technologies de Communication (ARTEC) a été abrogé par l'Arrêté n°5228/2019 du 26 mars 2019.

L'ARTEC décline ainsi toute responsabilité pour toute utilisation de ce titre à compter du 26 mars 2019.

Le Directeur Général par intérim,

Le Directeur de l'Homologation
et du Contrôle Technique,



LAOTOMALALA Laurent Richard